



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/26/Add.1
25 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2000/2001 ET 2001/2002 :
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie à l'issue de la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

Structure de la présentation intégrée

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
(CES/2000/26/Add.1)

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (CES/2000/26/Add.2)

Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/2000/26/Add.3)

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/2000/26/Add.4)

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/2000/26/Add.5)

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2000/26/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-janvier : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Février-mai : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en juin.
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée, qui a été examinée par la Conférence à sa réunion plénière de 2000. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, ils donnent la liste des nombreuses décisions que la Conférence a prises dans les domaines en question et signalent plusieurs points que le Bureau a portés à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE A ÉTÉ APPELÉE SUR LES POINTS

SUIVANTS : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau a estimé devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2000 :

Liste des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000, en ce qui concerne son programme de travail.

RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR :

Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-juin 2000 à juin 2001. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Liste des éléments du programme de travail de la Conférence

5. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

Autres renseignements connexes

6. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/2000/26) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
<u>Activité de programme 1 :</u> Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/2000/26/Add.1)	1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux 1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique 1.3 Pays en transition dans la région de la CEE 1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)
<u>Activité de programme 2 :</u> Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/2000/26/Add.2)	2.1 Gestion de l'infrastructure informatique 2.2 Collecte et traitement des données statistiques 2.3 Diffusion et échange de l'informatique statistique 2.4 Classifications statistiques 2.5 Recherche-développement statistique 2.6 Données géographiques et régionales 2.7 Mise en valeur des ressources humaines 2.8 Indicateurs de développement durable NOUVEAU
<u>Activité de programme 3 :</u> Statistiques économiques (voir document CES/2000/26/Add.3)	3.1 Mise en œuvre du système de comptabilité nationale 3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements 3.3 Commerce international des marchandises 3.4 Statistiques des transports et des communications 3.5 Commerce (secteur de la distribution) 3.6 Commerce international de services 3.7 Tourisme 3.8 Autres services marchands et services non marchands 3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat 3.10 Statistiques agricoles et forestières et statistiques de la pêche 3.11 Statistiques industrielles 3.12 Statistiques de l'énergie 3.13 Statistiques de la science et de la technique 3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques 3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques

Activité de programme	Élément de programme
<p>Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/2000/26/Add. 4)</p> <p>Nouvelle numérotation des éléments de programme pour en améliorer la concordance avec la classification des programmes du Comité administratif de coordination (CAC)</p>	<p>4.1 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité, familles et ménages) (<i>ex 4.11</i>)</p> <p>4.2a Recensements de la population et des habitations (<i>ex 4.5</i>)</p> <p>4.2b Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier (<i>ex 4.14</i>)</p> <p>4.3 Statistiques des établissements humains et du logement (<i>ex 4.12</i>)</p> <p>4.4 Statistiques du travail (<i>ex 4.10</i>)</p> <p>4.5 Statistiques sur l'éducation et la formation (<i>ex 4.8</i>)</p> <p>4.6 Statistiques culturelles (<i>ex 4.9</i>)</p> <p>4.7a Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus (<i>ex 4.13</i>)</p> <hr/> <p>4.7b Statistiques sur la sécurité sociale (<i>nouveau</i>) NOUVEAU</p> <hr/> <p>4.8 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (<i>ex 4.7</i>)</p> <p>4.9 Statistiques de la santé (<i>ex 4.6</i>)</p> <p>4.10 Statistiques différenciées en fonction du sexe (<i>ex 4.2</i>)</p> <p>4.11 Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.XX</i>)</p> <p>4.11a Indicateurs et cadres sociaux (<i>ex 4.1</i>)</p> <p>4.11b Enquêtes sociales polyvalentes (<i>ex 4.3</i>)</p> <p>4.11c Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.4</i>)</p>
<p>Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (voir document CES/2000/26/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles <i>Thème : émissions, déchets, utilisation des sols/couverture végétale, etc.</i></p> <p>5.2 Comptabilité de l'environnement</p> <p>5.3 Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p> <hr/> <p>5.4 Statistiques météorologiques NOUVEAU</p>
<p>Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/2000/26/Add. 6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données</p> <p>6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE

1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATÉRAUX

Objectifs au cours des prochaines années : Gérer les relations multilatérales entre organisations internationales de statistique sur les questions concernant les services nationaux de statistique; minimiser les doubles emplois en matière de collecte de données auprès des pays membres; assurer la compatibilité des données publiées; encourager la cohérence dans les ordres du jour des commissions, groupes de travail, équipes spéciales et groupes statistiques pour que les divers échanges de vues menés à l'échelon international aient un effet synergique; et promouvoir l'adoption de programmes de travail unifiés avec des priorités homogènes. Étudier la possibilité pour la Conférence de développer ses contacts avec les universités, les organisations non gouvernementales (par exemple l'Association internationale pour les statistiques officielles et l'Institut international de statistique), les médias et le monde des entreprises.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Décisions de la Conférence des statisticiens européens adressées au secrétariat de la CEE et se rapportant, d'une part, à son propre programme de travail et, d'autre part (sur la demande d'un des organes dont relève la Conférence, à savoir la Commission économique pour l'Europe), au programme de travail du Groupe des activités relatives à la population de la CEE, et conseils de la Conférence aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et à d'autres organisations internationales ou supranationales relatifs aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Élaboration périodique d'accords et de protocoles largement diffusés sur des questionnaires unifiés, des bases de données uniques et des programmes de travail et ordres du jour harmonisés. Soumission de programmes de travail intégrés et de programmes rationalisés de collecte des données à des instances telles que la Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière annuelle, et la Commission de statistique de l'ONU. Démonstration effective de cohérence dans la diffusion des données par les services internationaux de statistique.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- L'ordre de priorité des éléments inscrits au programme de travail de la Conférence arrêté par le Bureau à sa réunion de janvier 2000.
- La Conférence a souligné qu'il était nécessaire de coordonner les travaux statistiques à la lumière du processus de mondialisation et en particulier de la promotion des contacts bilatéraux et multilatéraux entre les organismes nationaux et internationaux de statistique.

Décision de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

- La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE-OCDE-Eurostat : Réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes (annuelles)

CEE-Eurostat-OCDE : Nombreuses réunions des divers groupes de travail intersecrétariats

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Équipes spéciales exerçant une fonction de coordination :

La Commission de statistique de l'ONU a créé des groupes de travail intersecrétariats chargés de traiter les questions de coordination et questions connexes dans les domaines de la statistique énumérés ci-après (pour un complément d'information sur les activités de ces groupes de travail, voir d'autres parties de la présentation intégrée, comme indiqué) :

- a) Équipe spéciale de la comptabilité nationale (voir le projet 3.1 dans le document CES/2000/26/Add.3).
- b) Équipe spéciale des statistiques des finances (voir le projet 3.2 dans le document CES/2000/26/Add.3).
- c) Équipe spéciale des statistiques du commerce (voir le projet 3.3 dans le document CES/2000/26/Add.3).
- d) Équipe spéciale des statistiques des services (voir le projet 3.6 dans le document CES/2000/26/Add.3).
- e) Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (voir le projet 3.9 dans le document CES/2000/26/Add.3).
- f) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement (voir le document CES/2000/26/Add.5).

Activités de la CEE :

- a) Coordonner l'établissement de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, sur la base des données fournies par la CEE, Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU, les institutions spécialisées, le Comité inter-États de statistique de la CEI, etc.
- b) Collaborer, avec Eurostat et l'OCDE, à l'organisation des réunions des groupes de travail intersecrétariats dans différents domaines de la statistique et de celles consacrées à l'examen conjoint des programmes, qui ont pour but d'envisager périodiquement les problèmes potentiels.
- c) Coordonner les travaux statistiques entrepris par d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et/ou par les divisions de la CEE.

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : L'OCDE continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes et par des contacts réguliers avec les autres principaux acteurs. Elle continuera de participer aux réunions techniques organisées par Eurostat pour les États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ainsi que les pays candidats afin de contribuer à l'intégration européenne et à la transparence pour les pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas à la région. Elle participera également à toutes les équipes spéciales susmentionnées et organisera la réunion de l'Équipe spéciale des statistiques des services.

Activités d'Eurostat (*Thème 91 - Relations internationales*) : Eurostat continuera d'assister, en tant qu'observateur actif, aux réunions de diverses instances internationales dans le domaine de la statistique : la Commission de statistique de l'ONU ainsi que la Conférence des statisticiens européens et son Bureau. L'objectif essentiel de cette participation est de faire entendre la voix de la Commission européenne dans le cadre du processus de fixation de normes mondiales en matière de statistique et de la gestion du système statistique mondial.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

- a) Mise au point de concepts et de méthodes et amélioration de la coordination des programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité, en collaboration avec le PNUE, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.
- b) Travaux consacrés à l'harmonisation des classifications économiques et sociales internationales, en collaboration avec un large éventail de pays et d'organismes actifs dans ce domaine.
- c) Services de secrétariat pour le compte du Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale (dont font également partie Eurostat, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale) ayant pour mission de coordonner les efforts déployés sur le plan multilatéral afin de faciliter l'application du SCN de 1993.
- d) Promotion de consultations multilatérales d'experts sur des problèmes cruciaux en matière de statistiques. Dans ce contexte, la Division facilite la création de "groupes-villes", c'est-à-dire de groupes de consultation informels (voir l'élément de programme 3.XX).
- e) Coordination des travaux statistiques internationaux dans le domaine des statistiques du commerce (en coopération avec la CEE, Eurostat, l'OCDE et d'autres organisations internationales).
- f) Coordination des activités internationales sur les indicateurs; élaboration de rapports annuels au Conseil économique et social de l'ONU sur la mise au point d'indicateurs de base au titre du suivi des grandes conférences et sommets de l'ONU. Dans ce contexte, la Division de statistique de l'ONU coopère étroitement avec les fonds et programmes des Nations Unies aux fins de l'établissement et de la mise en application d'un cadre d'indicateurs de base pour un bilan commun de pays. Des visites sur place permettront d'évaluer la capacité des systèmes nationaux

de statistique d'établir régulièrement les indicateurs de base qui ont été définis. La Division de statistique de l'ONU étudiera aussi les répercussions sur les pays de la prolifération des ensembles d'indicateurs et de la nécessité inhérente de dépouiller et d'établir des statistiques au niveau national. Pour favoriser une meilleure coordination des activités relatives aux indicateurs entre les organisations internationales, la Division de statistique de l'ONU crée - sous les auspices du Sous-Comité des activités statistiques du CAC - une page Web comprenant des métadonnées sur les indicateurs de développement produits et diffusés par les organisations internationales.

Fonds monétaire international (FMI) :

a) Convoque les réunions des organes suivants : i) Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique; ii) Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements; et iii) Équipe spéciale interorganisations chargée des statistiques des finances.

b) Est membre des équipes spéciales interorganisations ci-après : i) Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; ii) Équipe spéciale des statistiques du commerce international; iii) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement; et iv) Équipe spéciale des statistiques des services.

c) S'associe à la gestion du système statistique mondial en participant aux activités suivantes : i) sessions bisannuelles de la Commission de statistique de l'ONU; ii) réunions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC; iii) travaux de nature statistique des commissions régionales de l'ONU, notamment ceux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (en qualité d'observateur); et iv) activités spéciales telles que le Consortium PARIS 21 et la Conférence sur les statistiques des flux de capitaux et de la dette.

d) Coopère avec la BRI (notamment en ce qui concerne la dette extérieure, les réserves internationales et les statistiques bancaires), Eurostat, la BCE et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants : Le Comité s'attache essentiellement à coordonner les travaux statistiques et à aligner et harmoniser les outils statistiques avec les normes internationales dans les domaines suivants : système de comptabilité nationale; statistiques économiques, démographiques et sociales; et traitement des données et de l'information des pays membres de la Communauté. Les documents en cours d'élaboration sont examinés par le Conseil scientifique du Comité, des groupes d'étude ou des réunions spéciales. Une fois mis au point, ils sont distribués, sous forme de recommandations, aux services nationaux de statistique. Les documents méthodologiques et statistiques sont publiés dans le bulletin statistique intitulé "CIS Statistics" qui paraît deux fois par mois.

Le Comité fournit gratuitement des services consultatifs.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES PRÉSIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Examiner les questions de gestion et de politique statistique générale aux échelons international, national et régional (sous-national) qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique. Permettre à ces derniers d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur des questions touchant l'organisation, la gestion et les relations avec le monde extérieur des institutions dont ils ont la charge; établir des priorités en matière d'élaboration de normes et de méthodes statistiques internationales et encourager leur utilisation; permettre aux chefs des organismes statistiques d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur l'évolution des besoins en matière statistique qui pousse à réformer les politiques et institutions statistiques. Examiner des questions telles que la stratégie de développement des services nationaux de statistique, l'élaboration et la conception générale des statistiques officielles et la déontologie dans le domaine de la statistique. Promouvoir l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Analyser la contradiction entre la demande accrue de statistiques et la contraction des ressources. Encourager la diffusion des "meilleures pratiques statistiques" parmi les pays de la CEE. Renforcer le rôle que jouent les statistiques aux échelons national et international.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Comptes rendus des réunions des chefs des organismes de statistique. Décisions et directives de la Conférence au sujet des programmes de travail dans le domaine statistique prévus par les organisations internationales. Procès-verbaux des principales réunions du Bureau et notes d'information concernant les réunions des organes dont dépend la Conférence communiqués à la réunion plénière en tant que documents de séance. Documents de fond et examens détaillés de l'évolution des normes et méthodes internationales en matière de statistique et de leur application dans la pratique, préparés à l'intention des réunions plénières. Exemples d'application des principes fondamentaux et rapport périodique à la Commission économique pour l'Europe à ce sujet.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- La Conférence a retenu "Les statistiques sur les zones géographiques restreintes et les statistiques pour les petits pays" comme thème du débat de fond pour sa réunion plénière de 2001. À la demande du Bureau, l'Institut national de statistique d'Espagne a accepté d'organiser et de présider cette réunion qui devrait aborder trois grandes questions : i) la collecte de statistiques dans les petits pays; ii) les estimations pour les zones géographiques restreintes; iii) les questions spéciales concernant la collecte et la diffusion de statistiques dans les pays géographiquement étendus mais peu peuplés.
- L'attention des membres de la Conférence a été appelée sur la circulaire que le secrétariat de la CEE avait envoyée aux services nationaux de statistique pour leur demander de proposer des thèmes pouvant éventuellement faire l'objet d'un débat de fond lors de futures réunions plénières de la Conférence.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

- La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).
- La Conférence a retenu "Les statistiques sur les zones géographiques restreintes et les statistiques pour les petits pays" comme thème du débat de fond pour sa réunion plénière de 2001. À la demande du Bureau, l'Institut national de statistique d'Espagne a accepté d'organiser et de présider la réunion.

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Quarante-neuvième réunion plénière annuelle de la Conférence (juin 2001)

CEE : Quatre réunions du Bureau de la Conférence chaque année

Eurostat : Groupe de travail sur le programme de statistique annuel (10 et 11 juillet 2000)

Eurostat : Trente-huitième réunion du Comité du programme statistique (14 septembre 2000)

Eurostat : Dixième réunion du CEIES (15 septembre 2000)

Eurostat : Trente-neuvième réunion du Comité du programme statistique (22 et 23 novembre 2000)

Eurostat : Réunions du CPS (mars, mai, septembre et novembre 2001)

Eurostat : Groupe de travail sur le programme statistique annuel (juillet 2001)

Eurostat : Séminaire DGINS (mai 2001)

Eurostat : CEIES - une réunion plénière, quatre réunions de sous-comités, et deux réunions du bureau par an.

Rapporteur : Statistics Norway.

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE :

- a) Réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens.
- b) Réunions ordinaires du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, faisant fonction de comité directeur de la Conférence.
- c) Examen à la quarante-neuvième réunion plénière (2001) du thème "Statistiques sur les zones géographiques restreintes et statistiques pour les petits pays" comme sujet du débat de fond.

d) Élaboration d'un résumé des communications nationales sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de sa présentation à la Conférence (la date devra être déterminée par le Bureau de la Conférence).

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : i) examen et mise à jour des normes relatives à la communication des statistiques en consultation étroite avec les pays membres et eu égard aux futurs pays membres; ii) évaluation du système statistique des nouveaux pays membres sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des normes établies pour la communication des statistiques.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 92 - Planification et évaluation des travaux, 93 - Gestion des ressources humaines, 94 - Gestion des ressources financières, 96 - Audit, 97 - Administration générale*) : Eurostat traverse une période de croissance budgétaire nulle qui le contraint essentiellement à accroître les efforts déployés en vue d'obtenir auprès d'autres services de la Commission les ressources financières nécessaires pour entreprendre des activités statistiques en leur nom. Eu égard aux pratiques actuelles de la Commission, Eurostat ne sait pas très bien, jusqu'à un stade assez tardif, de quelles ressources financières il pourra disposer; par conséquent, il lui est difficile de planifier ses travaux. Le processus de programmation d'Eurostat précise maintenant quelles sont les activités qui ne pourront pas être entreprises et quelles sont celles qui sont subordonnées à la disponibilité de fonds provenant d'autres sources.

Au sein d'Eurostat et de la Commission : La démission de la Commission européenne au début de 1999 et son remplacement à la fin de l'été a donné l'élan nécessaire à une réforme radicale de l'institution qui va durer plusieurs années. Durant cette période, des modifications seront apportées à la politique du personnel et aux procédures budgétaires et financières.

Évaluation interne : Mise en œuvre de plusieurs audits de systèmes, d'unités ou de projets d'Eurostat avec pour objectif d'améliorer, si nécessaire, les procédures, la qualité de la circulation de l'information et l'organisation interne d'Eurostat. La section d'évaluation interne participera également au développement des procédures d'évaluation au sein d'Eurostat.

Évaluation des programmes statistiques; élaboration de cadres généraux et réalisation d'évaluations ex-ante annuelles, à mi-parcours et ex-post; préparation et exécution de plans d'étude permanente de l'activité et de rapports d'évaluation annuels; prise en compte des résultats des évaluations dans le cycle de programmation.

Avec les partenaires d'Eurostat n'appartenant pas aux institutions européennes : Unification des cycles de planification des activités communautaires avec les systèmes nationaux; pleine intégration des groupes de discussion sectoriels (groupes de travail, comités, etc.) avec le CPS à des fins de planification et d'exécution des programmes; fin de l'initiative LEG et présentation d'une proposition de cadre de cette initiative pour l'avenir; élaboration de principes directeurs pour l'évaluation des programmes et des projets et poursuite des travaux d'analyse coût/efficacité. Développement de la coopération dans le domaine de la formation avec les services correspondants des instituts nationaux de statistique et d'autres services administratifs des États membres.

Planification d'entreprises : Poursuite du développement du programme Qualistat.
Mise en œuvre de plans de développement des unités.

Gestion financière et budgétaire : La Commission passe à un système de budgétisation fondé sur les activités. Avec les effets du processus de réforme susmentionné, ce changement aura un effet significatif sur les procédures budgétaires propres d'Eurostat.

Activités d'autres organismes :

Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI a mis au point des normes pour guider les pays dans leurs activités de diffusion de données économiques et financières au public. La norme spéciale de diffusion des données (Special Data Dissemination Standard-SDDS), premier niveau des initiatives du FMI concernant les normes en matière de données, vise à aider les pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés financiers à fournir des données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (General Data Dissemination System-GDDS) tend à aider tous les pays membres à diffuser des données économiques, financières et sociodémographiques auprès du public et fournit un cadre général aux pays qui veulent améliorer leurs systèmes statistiques. Tant la SDDS que le GDDS devraient améliorer largement la disponibilité en temps voulu de statistiques fiables et détaillées, et la SDDS est spécifiquement ciblée sur l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers dans la mesure où elle fournit l'information dont les intervenants sur le marché ont besoin pour mieux chiffrer les risques.

Le tableau d'affichage (Dissemination Standards Bulletin Board-DSBB) fournit des métadonnées décrivant les méthodes de diffusion des données des pays qui adhèrent à la SDDS. Le DSBB comporte aussi des liaisons hypertextes aux sites Web nationaux (pages présentant des données résumées nationales) qui contiennent les données réelles diffusées par les pays conformément à la SDDS. En outre, des exposés des méthodes continueront d'être ajoutés au DSBB à mesure qu'ils seront disponibles pour affichage.

Le Conseil d'administration du FMI a renforcé la catégorie de données concernant les réserves internationales; la période de transition pendant laquelle les pays adhérant à la norme sont censés mettre en œuvre le nouveau modèle sur les réserves internationales et les liquidités en devises expire à la fin de mars 2000. En 2000 également, le Conseil d'administration examinera des propositions sur la durée d'une période de transition pour la mise en œuvre d'une nouvelle catégorie de données sur la dette extérieure.

En 2000 toujours, le FMI entreprendra un programme destiné à développer le DSBB en appliquant des techniques actuelles basées sur le Web et destinées à rendre le DSBB plus interactif et plus convivial.

La phase préparatoire du GDDS, comportant neuf séminaires de formation régionaux et la mise au point de métadonnées GDDS pour une quinzaine de pays, arrive à son terme au début de 2000. Des métadonnées destinées aux pays participant au GDDS devraient être affichées sur le DSBB plus tard durant l'année.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants : Le Comité concentrera ses efforts sur la coopération internationale dans des domaines aussi importants que la synchronisation des réformes portant sur les statistiques nationales, l'harmonisation des méthodes statistiques en fonction des classifications généralement utilisées et d'autres normes statistiques ainsi que la création d'un espace d'information statistique à l'échelle de la CEI. La réalisation de consensus et l'échange de données d'expérience s'effectuent par le truchement de groupes de travail spéciaux dans des domaines particuliers de la statistique, de consultations et d'échanges d'informations et de plans ainsi que de réunions sur des sujets et des questions d'actualité. Les décisions finales sur les problèmes sont prises par le Conseil d'administration des services de statistique de la CEI, qui se réunit au moins deux fois par an.

1.3 PAYS EN TRANSITION DE LA RÉGION DE LA CEE

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'adoption, par les pays en transition de la région de la CEE, de solides programmes statistiques qui existent déjà dans les pays à économie de marché; contribuer à l'application des normes internationales dans les pays en transition de la région de la CEE; et fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales ou supranationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- Les domaines prioritaires dans lesquels le travail doit être mené à bien par le Conseiller régional en statistique de la CEE. La Conférence a noté que le Conseiller régional prendrait prochainement ses fonctions. Comme par le passé, il concentrera ses efforts sur les statistiques économiques.
- Les représentants des pays en transition se sont déclarés reconnaissants de l'assistance technique qui leur avait été fournie par les organisations internationales et les services nationaux de statistique dans le passé dans le cadre des programmes régionaux de statistique, ainsi que par le Conseiller régional en statistique de la CEE. La Conférence est convenue qu'il serait utile de poursuivre ce type d'activités à l'avenir.

Décision de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

- La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre au titre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Groupe de travail : groupe directeur PHARE, Budapest, 26 et 27 octobre 2000

- Eurostat : Groupe directeur sur la coopération statistique de l'Union européenne avec les nouveaux États indépendants et la Mongolie et Séminaire de haut niveau TACIS, Kiev, 18 au 22 septembre 2000
- OCDE : Réunion d'experts chargée d'établir des descriptions de produits pour la série de comparaisons des PPA de 2000 pour les pays de la CEI (programme parrainé par l'OCDE, la Banque mondiale, la CEI et la Fédération de Russie)
- OCDE : Réunion d'experts sur les enquêtes de conjoncture pour la Fédération de Russie. Juin 2000
- Division de statistique de l'ONU : Atelier pour les directeurs des services de statistique des pays de la CEI sur la question de l'"organisation statistique" (Vienne, 10 au 14 juillet 2000)
- FMI : Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (deux à trois réunions par an).

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE :

- a) Structurer l'ensemble des activités de programme et des réunions plénières de la Conférence de manière à tenir compte des préoccupations prioritaires des pays en transition.
- b) Apporter une assistance et fournir des conseils aux pays en transition, sous forme de services assurés par le Conseiller régional en statistique de la CEE.
- c) Participer aux efforts concertés interinstitutions visant à aider les pays en transition.
- d) Réaliser des projets du FNUAP et du PNUD financés au moyen de ressources extrabudgétaires, par l'intermédiaire de sa Division de statistique qui en est l'agent d'exécution (des informations complémentaires sur les activités entreprises dans le cadre de ces projets sont présentées ci-après).

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités à exécuter par le Conseiller régional en statistique de la CEE :

Le Conseiller régional en statistique de la CEE fournira une assistance technique dans les domaines qui intéressent les pays en transition, à savoir : les statistiques sociales et démographiques, les statistiques économiques et l'infrastructure technologique.

Le poste de conseiller régional est actuellement (en mars 2000) vacant, mais la Division compte être en mesure de le pourvoir au cours des prochains mois.

Activités de l'OCDE : Pays considérés : Fédération de Russie, Ukraine, Kazakhstan, Bélarus, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Croatie (et autres pays extérieurs à la région de la CEE).

Méthodes de travail : Coopération technique principalement par l'intermédiaire des ateliers régionaux et de la formation à l'OCDE.

Domaines d'action prioritaires : Comptes nationaux, statistiques des prix et parités de pouvoir d'achat (PPA), indicateurs économiques à court terme et enquêtes de conjoncture, ou autres enquêtes sur l'évolution des tendances.

Activités : i) Poursuite des travaux destinés à évaluer la qualité des informations sur les comptes de la nation et à faciliter l'interprétation des données; ii) fourniture d'une assistance dans le domaine des PPA en vue des comparaisons réalisées en 2000; iii) poursuite des travaux tendant à améliorer les enquêtes de conjoncture dans les pays d'Europe centrale et orientale; iv) travaux visant à utiliser les résultats des enquêtes de conjoncture conjointement avec d'autres indicateurs à court terme afin de déterminer des indicateurs composés avancés de l'activité économique; v) collecte de statistiques économiques à court terme sur les pays non membres, à utiliser dans le cadre de l'OCDE et pour les publications extérieures; et vi) établissement d'une série d'indicateurs structurels pour les pays dont l'économie traverse une période de profonde transformation. Pour toutes ces activités, l'OCDE maintient une coordination régulière avec d'autres organisations internationales.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 19 - Assistance technique aux pays en transition, 20 - Préparation de l'élargissement*) :

Programme PHARE :

Les objectifs visés consistent toujours à financer, à assurer par la passation de contrats, à organiser et à mettre en œuvre au profit de 10 pays bénéficiaires candidats des activités de coopération statistique dans le cadre du programme PHARE pour :

1. intégrer progressivement leurs systèmes statistiques dans le SSE;
2. promouvoir la conformité avec l'acquis communautaire et, à titre d'application, renforcer la comparabilité avec les statistiques de l'UE;
3. affronter le problème de la fourniture de données, dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans le cadre des négociations internationales, à différents niveaux et dans différentes circonstances;
4. renforcer les systèmes statistiques des pays PHARE sur le plan de leurs capacités institutionnelles.

À la suite de la nouvelle orientation de PHARE, un objectif accessoire non négligeable est également d'élaborer régulièrement les informations nécessaires pour contrôler la mise en conformité avec l'acquis communautaire et de mettre en place un système permettant de communiquer périodiquement des informations.

Les tâches d'assistance technique et de support pour l'élargissement seront globalement poursuivies de la même manière qu'au cours de l'année écoulée, mais elles iront décroissant, car un degré plus élevé de respect des dispositions aura été obtenu. Les outils de soutien et le support en données devraient être mis en place. Les statistiques fournies répondront à la plupart des besoins des clients.

En général, l'assistance technique est considérée comme prioritaire et son organisation est assurée par Eurostat. L'un des objectifs est d'accroître la participation des unités d'Eurostat à la coopération statistique, tout au moins en ce qui concerne les pays candidats.

On notera que d'ici 2001, il devrait y avoir une série de nouveaux pays bénéficiaires de la région de l'ouest des Balkans, ce qui élargira sensiblement la portée et la gestion financière de la coopération statistique.

Les moyens utilisés pour parvenir à ces objectifs sont inscrits dans le contrat horizontal PHARE. Ils constituent l'objet principal des travaux d'Eurostat et comprennent :

- la participation à des groupes de travail d'Eurostat et à des cours de formation;
- le détachement de stagiaires pour un séjour de longue durée à Eurostat et dans les États membres;
- des consultations bilatérales avec les Bureaux statistiques des États membres et des visites d'étude auprès de ceux-ci, dans la mesure où elles demeurent nécessaires;
- la réalisation, avec le soutien des États membres, de projets pilotes communs visant des résultats précis, dans les domaines de nouvel acquis statistique ou dans ceux où il existe encore des lacunes.

La programmation des activités s'appuie sur une forte approche stratégique et comprend la participation et des directives des unités d'Eurostat.

Préparation à l'élargissement de l'Union européenne :

Les travaux sur l'élargissement progresseront à un rythme rapide en 2001 avec la participation de tous les pays candidats aux négociations, le chapitre des statistiques étant pour l'essentiel achevé. Les objectifs dans ce contexte resteront les suivants :

1. Faciliter l'accès des pays candidats à l'acquis communautaire statistique et à ses réalisations et mises à jour;
2. Examiner la mise en conformité des pays candidats avec l'acquis statistique : cela comprend aussi bien les conditions de base pour produire des statistiques dans une économie de marché démocratique que le respect des règlements de l'UE relatifs aux statistiques;

3. Présenter régulièrement des rapports à la Commission et au Conseil sur la conformité des pays candidats dans le domaine des statistiques; la communication de données plus détaillées s'impose dans le cas des instituts de statistique de quelques États membres;
4. Soutenir le processus d'élargissement par l'apport de données statistiques : cette activité revêtira une grande importance avec l'approche des premières adhésions. Les unités d'Eurostat ont un rôle croissant à jouer dans la fourniture de données;
5. Soutenir les pays candidats et les encourager à fournir des services statistiques à leurs autorités politiques nationales dans leur pays. Cela renforcera également l'organisation et la réputation du système statistique au sein des pays candidats.

La coopération statistique est une activité continue, qui doit servir les priorités de l'élargissement. La programmation stratégique des activités de coopération et l'orientation stratégique des services statistiques des pays candidats doivent donc être renforcées et axées sur l'élargissement.

L'intégration déjà bien avancée des systèmes statistiques des pays candidats aux groupes de travail et activités d'Eurostat se poursuivra en 2001 pour l'ensemble des 13 pays. Cette activité dépendra cependant de l'apport de fonds suffisants par PHARE ou d'autres sources.

En 2001, certains domaines clefs des statistiques de plusieurs pays candidats devraient être pleinement comparables à ceux des États membres. Plusieurs programmes PHARE nationaux en cours devraient fournir les ressources financières nécessaires à cet effet.

Les travaux préparatoires relatifs à la surveillance de la mise en conformité des pays candidats avec l'acquis statistique communautaire deviendront une opération courante. La mise en place d'un système de présentation régulière de rapports sera achevée.

La maintenance d'un système de suivi, y compris une base de données opérationnelle sur le degré de conformité des différents pays, deviendra une opération régulière.

Programme TACIS

Les objectifs visés consistent toujours à financer, à assurer par la passation de contrats, à organiser et à mettre en œuvre des activités de coopération statistique dans le cadre du programme TACIS en faveur des 13 pays bénéficiaires afin :

1. de renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique de fonctionner dans un contexte démocratique;
2. d'améliorer la gestion des instituts nationaux de statistique en établissant des plans d'entreprise, des plans-cadres sur les technologies de l'information, des programmes de formation et des plans de communication;
3. d'aider les services de statistique des pays participant au programme TACIS à fournir les informations statistiques nécessaires dans les domaines prioritaires;

4. d'améliorer l'appui statistique à la négociation et au suivi des accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et les pays participant au programme TACIS;
5. de promouvoir l'application des normes internationales et de l'Union européenne afin d'accroître la comparabilité des données statistiques entre TACIS et d'autres pays.

Tous les crédits TACIS directement utilisés pour la coopération statistique proviennent du budget de la DG RELEX. L'opération externe dépend totalement de la disponibilité de ces crédits.

Les moyens utilisés pour parvenir à ces objectifs sont inscrits dans les contrats statistiques TACIS. Ils constituent l'objet principal des travaux d'Eurostat et comprennent :

- des consultations bilatérales avec les Bureaux statistiques des États membres et des visites d'étude auprès de ceux-ci;
- le soutien de conseillers (semi-)résidents;
- des actions de formation et la mise à disposition de documentation et d'outils d'assistance en russe;
- la fourniture d'équipements informatiques.

Les accords de partenariat et de coopération signés entre l'UE et la plupart des pays TACIS fournissent le cadre politique de la coopération TACIS. Afin de contribuer à répondre aux besoins en informations de la Commission, ce module inclura l'échange de données entre Eurostat et les pays TACIS ainsi que la production, dans certains domaines prioritaires, de publications statistiques communes.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU : Projet financé par le FNUAP à l'appui des activités de recensement de la population et des habitations dans six républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan).

La Division prépare aussi, à l'intention des directeurs des services de statistique des pays de la CEI, un atelier sur la question de l'"organisation statistique" (Vienne, 10 au 14 juillet 2000).

Fonds monétaire international (FMI) : Programme d'assistance technique aux pays en transition s'agissant des statistiques macroéconomiques (statistiques de la balance des paiements, des investissements internationaux, des finances publiques, statistiques monétaires et bancaires, statistiques des prix, du commerce extérieur, et comptes nationaux trimestriels) : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) séminaires et ateliers nationaux et régionaux et cours de formation à l'Institut multilatéral de Vienne ou à l'Institut du FMI à Washington; iii) services de conseillers résidents en statistique du FMI dans plusieurs secteurs (Bélarus, Fédération de Russie et Ukraine).

Banque mondiale : La Banque mondiale apporte une assistance technique par pays sous forme de dons et de prêts. Les programmes de la Banque mondiale sont principalement à long terme et de portée globale. Ces projets visent à améliorer l'infrastructure statistique, à modifier les méthodes et les modes de collecte, de traitement, de transmission, de partage et de stockage des données et à permettre aux pays d'établir les indicateurs socioéconomiques nécessaires pour l'élaboration des politiques et l'atténuation de la pauvreté. La Banque mondiale a actuellement des projets dans la région de la CEE, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans la Fédération de Russie, en Lituanie, en Ouzbékistan, dans la République de Moldova et en Ukraine. Des nouveaux projets pourraient démarrer dans plusieurs pays en transition durant la période comprise entre juillet 2000 et juin 2002.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants : Le CEI-STAT fournit une assistance technique, consultative et méthodologique aux pays membres de la Communauté d'États indépendants en vue de promouvoir l'échange d'informations dans le cadre de la Communauté.

1.4 RELATIONS AVEC DES PAYS HORS DE LA RÉGION DE LA CEE (NOTAMMENT DES PAYS DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE)

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'implantation dans les pays hors de la région de la CEE de solides programmes statistiques existant dans les pays à économie de marché de la CEE; contribuer à l'application de normes internationales dans les pays hors de la région de la CEE; et fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales et supranationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace. Examen périodique, par le Bureau de la Conférence et par celle-ci à sa réunion plénière, des modalités de transfert et/ou d'utilisation efficaces de l'expérience statistique des pays membres de la CEE au bénéfice de pays hors de la région de la CEE.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants : Néant.

Décision de la Conférence à sa réunion plénière de 2000 :

- La Conférence a approuvé les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT (11 et 12 septembre 2000)

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement (18 et 19 décembre 2000)

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement (une ou deux réunions par an)

Eurostat : Équipes spéciales et séminaires spécialisés.

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Transférer des connaissances et des données d'expérience utiles acquises dans le cadre du programme de travail de la Conférence qui intéressent les pays en développement (par exemple, dans des domaines comme les recensements de la population et des habitations et les statistiques de l'environnement), notamment par le biais de rapports soumis à la Commission de statistique et par d'autres moyens; aider Eurostat dans les activités qu'il entreprend au titre de son projet MEDSTAT, et en particulier dans le domaine prioritaire des statistiques des migrations internationales (voir la liste des activités d'Eurostat ci-après).

Ressources du secrétariat : Minimales.

Activités de l'OCDE : Coopération technique avec la Chine et les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est dans divers domaines des statistiques économiques (d'autres activités menées par l'OCDE en dehors de la région de l'OCDE sont exposées dans les activités de programme 3, 4 et 5).

Activités d'Eurostat : (*Thème 21 : Coopération technique avec les pays tiers*) : La coopération statistique avec les pays tiers se poursuivra et se développera dans le cadre des grands programmes régionaux d'aide communautaire européenne aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et aux pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique latine.

Le développement d'un réel partenariat dans les relations commerciales, davantage conforme aux règles de l'OMC, se traduira par une priorité accrue aux travaux conduits dans le domaine des statistiques des échanges et à une inflexion des activités au bénéfice d'une approche globale offrant une vision plus exacte des échanges commerciaux que le relevé des seules statistiques douanières.

De même la réaffirmation par les instances communautaires du rôle clef dévolu à la lutte contre la pauvreté et à son éradication donnera un cadre nouveau à Eurostat pour conduire des travaux statistiques dans le domaine de la mesure de la pauvreté et de l'impact des programmes entrepris au niveau de l'Union.

Une attention particulière sera accordée au renforcement institutionnel des systèmes statistiques nationaux et régionaux par des activités de formation et d'autres mesures, dans le but d'inscrire l'ensemble des développements dans une optique à long terme et de leur assurer le maximum d'efficacité et de pérennité.

L'analyse, pour les différents secteurs d'activité de coopération statistique, de l'apport du cinquième programme-cadre de recherche sera développée et Eurostat soutiendra les initiatives de réalisations concrètes en ce domaine.

Enfin les travaux pour les autres secteurs thématiques se poursuivront; l'accent sera mis sur la consolidation et l'administration optimale des programmes (MEDSTAT, MERCOSUR, Chine, UEMOA, SADC, etc.) en tirant le meilleur parti du nouvel environnement institutionnel mis en place suite à la réorganisation des services Relations extérieures et à la mise en œuvre de nouvelles procédures budgétaires de passation des contrats d'exécution.

Activités d'autres organismes :

Fonds monétaire international (FMI) : Fourniture d'une assistance technique aux pays membres dans les domaines suivants : finances publiques, balance des paiements, investissements internationaux, dette extérieure, réserves internationales, statistiques monétaires et bancaires, commerce international, statistiques des prix, et comptes nationaux. Formes d'assistance : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) services de conseillers en statistique résidents du FMI (financés par les ressources propres du FMI, le PNUD et le compte administré au nom du Japon pour le financement de certaines activités); iii) séminaires et ateliers, et cours de formation à l'Institut du FMI, à l'Institut multilatéral de Vienne, ainsi qu'à l'Institut régional de formation du FMI à Singapour et à l'Institut africain commun (Abidjan), de même que dans divers pays hôte.
